

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240530-202447-DE

MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 11
Procuration : 02
Votants : 13

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2024

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., JOULIA G., FREMERY Cl., GUENE F. .

Pour : 13 Contre : 00

ABSENTS : M. DESCOURVIERES R., Mme GOURSAUD Ch. (excusés)
Mme TERNET C. .

Abst./Blancs/Nuls : 00

Mme LAVAUZELLE Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 04 juin 2024

M. DESCOURVIERES Roger a donné procuration à M. ROCHE Dominique.
Mme GOURSAUD Christiane a donné procuration à Mme GROS Bernadette.

OBJET : Avis sur extension du système de vidéoprotection sur la commune

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'en raison de l'extension du nombre de caméras sur la commune, une délibération est nécessaire pour autoriser leur installation.

Monsieur le Maire expose :

En effet, suite à des actes de dégradations, vols et incivilités, la commune a souhaité agir en matière de sécurité et tranquillité publique, et a mis en place un système de vidéoprotection aux abords de l'ensemble des bâtiments publics.

La surveillance de la voie publique et des différents sites est un moyen de prévention de l'atteinte aux personnes et aux biens, de renforcement de la lutte contre la délinquance, de la protection des bâtiments et installations publics, de l'élucidation de faits délictueux et favorise un climat de sécurité. Le déploiement du dispositif de vidéoprotection destiné à assurer la tranquillité publique et la sécurité de la population doit également se concilier avec l'impératif respect des libertés publiques et individuelles.

L'avis du conseil municipal est sollicité pour l'extension du système de vidéoprotection sur la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- dans le but de renforcer son dispositif de sécurité, émet un avis favorable à l'extension du nombre de caméras sur la commune, et autorise leur installation,

- s'engage à répondre aux obligations législatives et réglementaires qui encadrent le régime de la vidéoprotection,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 04 juin 2024



Le Maire
Robert ROUGIER